

PERUWELZ. — Un arrêté ministériel du 10 juin 2008 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/TLP201 dit "Gare de Péruwelz" à Péruwelz et comprend les parcelles cadastrées à Péruwelz, 1ère division, section D, n°s 148f2, 148g2, 148h2 et 148k2.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

---

## MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2008/202524]

### Pouvoirs locaux

Un arrêté ministériel du 16 juin 2008 annule la décision du conseil d'administration du 13 mai 2008 par laquelle le conseil d'administration de "l'Intercommunale de Santé publique du pays de Charleroi" décide d'attribuer le marché public de services d'architecture portant sur la mission d'étude, la rédaction des cahiers des charges et des plans ainsi que sur le suivi du chantier relatif à la transformation de l'hôpital de Châtelet en MR-MRS à l'architecte Branders.

---

Un arrêté ministériel du 18 juin 2008 approuve la décision du 25 avril 2008 par laquelle le conseil d'administration de la SCRL "Association intercommunale de santé de la Basse-Sambre" approuve le texte définitif de l'organigramme et l'ensemble des éléments de la procédure de promotions lancée au sujet de la réorganisation.

---

Un arrêté ministériel du 19 juin 2008 approuve la décision du 20 décembre 2007 par laquelle l'assemblée générale des associés de la SCRL "Finest" modifie les articles 24 et 35 de ses statuts.

---

Un arrêté ministériel du 26 juin 2008 annule la décision du 16 mai 2008 par laquelle le conseil d'administration de "l'Association intercommunale pour le développement économique durable de la province de Luxembourg SCRL" décide de "ne pas donner suite à la procédure d'adjudication du 7 mai 2008 et de relancer le même marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité, sur base de l'article 17, § 2, 1°, d), afin de réaliser les travaux en fonction des prix normaux dans le secteur de la construction (lot 1 Gros œuvre et électricité)".

---

Un arrêté ministériel du 30 juin 2008 approuve la décision du 21 mai 2008 par laquelle l'assemblée générale de la SCRL "Intercommunale de santé Harmegnies-Rolland" modifie l'article 49 des statuts.

---

Un arrêté ministériel du 30 juin 2008 n'approuve pas :

- la décision du 22 mai 2008 par laquelle le conseil d'administration de la SCRL "Centre hospitalier régional de Huy" octroie 11 % pour prestations irrégulières aux membres du personnel de la radiologie;
- la décision du 22 mai 2008 par laquelle le conseil d'administration de la SCRL "Centre hospitalier régional de Huy" accorde une indemnité de garde aux accoucheuses au service de maternité.

---

Un arrêté ministériel du 30 juin 2008 annule la décision du 11 avril 2008 par laquelle le conseil d'administration de "l'Intercommunale de gestion immobilière liégeoise SCRL" décide d'approuver le cahier spécial des charges des travaux de rénovation des salles mosanes et du Foyer mosan et de passer le marché public de travaux par appel d'offres restreint.

---

Un arrêté ministériel du 30 juin 2008 annule la décision du 20 mai 2008 par laquelle le conseil d'administration de la "Compagnie intercommunale liégeoise des eaux" décide de prolonger le contrat (marché public de services) signé avec la société Laurenty de Liège, laquelle est chargée d'assurer des prestations de nettoyage du siège social de la CILE ainsi que des bâtiments, sis quai des Ardennes, à Angleur et quai de Compiègne, à Huy, pour un montant estimé de € 40.000, en ce qu'elle porte sur la prolongation de mai 2008 à novembre 2008 et ce pour un montant estimé de € 40.000 hors T.V.A.

---

PROVINCE DU BRABANT WALLON. — Un arrêté ministériel du 23 juin 2008 approuve la résolution du 29 mai 2008 par laquelle le conseil provincial du Brabant wallon décide de modifier le règlement du 4 septembre 1997 portant le statut administratif en ce qui concerne le prolongement de la durée des réserves de recrutement.